



“ Ensemble pour une protection sociale active ”

Spotlight

A chaque fois, un sujet mis en lumière

Cette fois,

Les évolutions des transitions vers l'emploi des chômeurs selon leur profil

1 Introduction

Dans ce spotlight, nous examinons brièvement les évolutions des transitions vers l'emploi selon le profil des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi au cours de la période 2010-2017. Ces évolutions sont influencées par différents facteurs, principalement les évolutions conjoncturelles et démographiques d'une part et les politiques de l'emploi et les réformes de l'assurance chômage d'autre part.

2 Méthodologie

Cette analyse se limite aux chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) au cours des mois de décembre 2010, 2013 et 2016. Notamment les personnes qui bénéficient d'une allocation d'activation, d'une dispense en raison d'une formation ou pour prodiguer des soins, et les chômeurs à temps partiel ne sont pas pris en considération. Pour chacune des personnes, l'on a compté le nombre de jours couverts par une occupation en tant que salarié ou qu'indépendant au cours de l'année suivante¹. La proportion de personnes comptabilisant au moins un jour de travail dans l'année qui suit le mois de décembre où elles ont bénéficié d'une allocation comme CCI-DE est appelée ci-après **fraction de travail**. La fraction de travail comprend également les personnes qui, au cours d'un mois, combinent chômage et travail. Cette fraction de travail est en outre subdivisée en une fraction de travail de courte et de longue durée selon qu'il s'agit de personnes ayant presté respectivement 1-100 jours de travail ou plus de 100 jours de travail dans l'année qui suit le mois de décembre.

3 Résultats

3.1 Région et année

Au cours des mois de décembre 2010, 2013 et 2016, 442 559, 456 161 et 371 513 personnes différentes ont respectivement bénéficié d'une allocation comme CCI-DE (annexe 1). Respectivement 40,3 %, 39,7 % et 43,1 % de ces personnes ont travaillé au moins un jour dans l'année qui a suivi (annexe 2). Le taux de transition vers l'emploi a ainsi augmenté de 2,8 points de pourcentage, soit 7,1 %, entre 2011 et 2017 et de 3,4 points de pourcentage, soit 8,6%, entre 2014 et 2017.

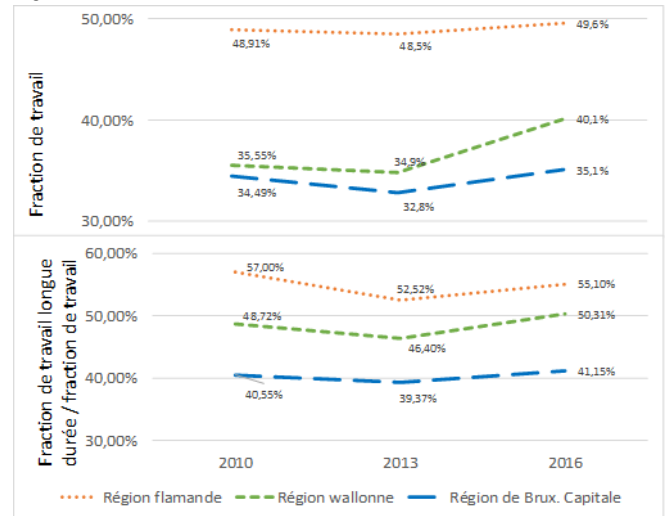


Figure 1 : Evolution des fractions de travail par Région.

Pour chaque Région, les fractions de travail sont les plus élevées pour les chômeurs en décembre 2016. Pour l'ensemble des périodes considérées, la Région flamande connaît la fraction de travail la plus élevée : entre 48,5 % et 49,6 % (fig. 1 et annexe 2). C'est en Région de Bruxelles-Capitale qu'est enregistrée la plus petite fraction de travail : entre 33 % et 35 %.

En Région wallonne, entre 2013 et 2016, tant la fraction de travail que la part de celle-ci de longue durée ont connu une plus forte hausse que dans les autres Régions : la fraction de travail s'élevait à 40,1 % en 2016, contre 34,9 % en 2013 (soit une hausse de 5,2 points de pourcentage ou 15,0%) (Fig. 1 et annexe 2) ; la part de la fraction de travail de longue durée est passée de 46,4 % à 50,3 % au cours de la même période, soit une progression de 3,9 points de pourcentage ou de 8,4 %. (Fig. 1 et annexe 3).

¹ Selon les déclarations faites dans DIMONA (base de données des déclarations des employeurs) et les données de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI).

3.2 Statut

Pour tous les statuts, l'on constate une augmentation de la fraction de travail entre 2013 et 2016. L'augmentation est plus importante pour les chômeurs après des études pour qui la fraction de travail passe de 44,3 à 52,3 % (soit une hausse de 8 points de pourcentage ou de 18,1 %). Outre la reprise de l'économie qui sur le marché de l'emploi profite davantage aux jeunes, les réformes du droit aux allocations d'insertion jouent ici probablement aussi un rôle (voir l'étude «La limitation du droit aux allocations d'insertion : nature des sorties en 2016 » publiée en avril 2018 sur le site internet de l'ONEM). La part de la fraction de travail de longue durée a également augmenté pour tous les statuts, sauf pour les chômeurs après des prestations de travail à temps partiel volontaire (annexes 2 et 3).

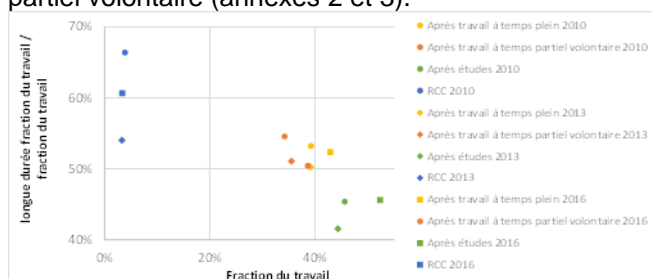


Figure 2 : Fraction de travail et part de la fraction de travail de longue durée par période et par statut pour le pays

La figure 2 illustre, pour les différents statuts et pour chacune des périodes examinées, la relation entre l'occupation (fraction de travail) et sa durabilité (part de fraction de travail de longue durée). Les personnes bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) connaissent les fractions de travail les plus faibles, avec la part la plus élevée de la fraction de travail de longue durée. En revanche, les chômeurs après des études connaissent les fractions de travail les plus élevées, avec la plus petite part de fraction de travail de longue durée.

La répartition par statut diffère entre les Régions, et ce non seulement pour ce qui est du nombre de chômeurs mais aussi concernant les fractions de travail. En Région flamande, et en Région wallonne dans une moindre mesure, les fractions de travail sont plus élevées après un travail à temps plein qu'après un travail à temps partiel (Région flamande : 6-7 points de pourcentage d'écart) ; Région wallonne : 4-5 points de pourcentage d'écart ; annexe 2). En Région de Bruxelles-Capitale, il n'y a pas de différence notable entre les fractions de travail après un travail à temps plein et un travail à temps partiel (0-2 points de pourcentage d'écart).

En Région flamande, les fractions de travail après des études sont de 13 (2013) à 17 points de pourcentage (2010) plus élevées qu'après un travail à temps plein (annexe 2). En Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, cet écart se limite à 10 points de pour cent maximum.

3.3 Sexe

Dans toutes les Régions et pour toutes les périodes considérées, les fractions de travail sont les plus élevées chez les hommes avec, en fonction de la Région et de l'année, de 4 à 9 points de pourcentage d'écart (annexe 2 et fig. 3).

Entre 2013 et 2016, la fraction de travail des hommes a connu une hausse un peu plus rapide que celles des femmes : + 3,8 points de pourcentage par rapport à + 2,8 points de pourcentage (annexe 2).

Il n'y a pas de grande différence entre les sexes dans la part des fractions de travail de courte et de longue durée. Tant chez les hommes que chez les femmes, la part de la fraction de travail de longue durée oscille autour des 50 % (annexe 3).

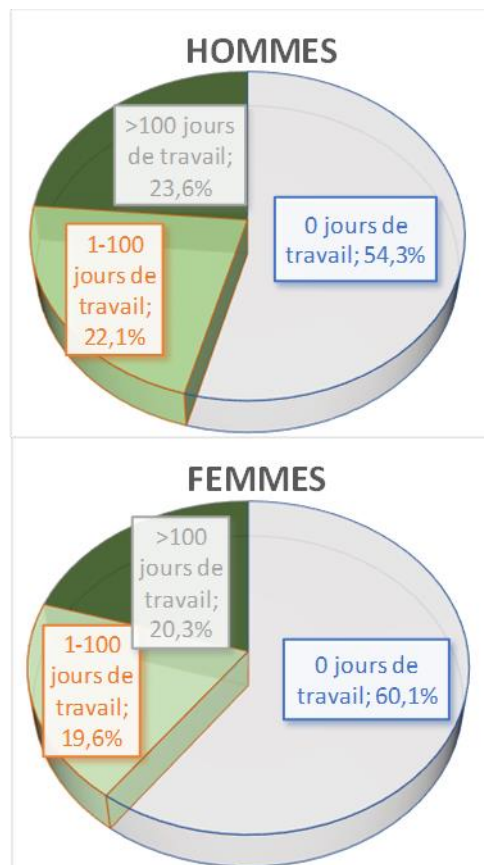


Figure 3 : Répartition des fractions de travail par sexe (2016 ; pays).

3.4 Âge et durée de chômage

Dans toutes les catégories d'âge, la fraction de travail a augmenté entre 2013 et 2016, et ce principalement chez les jeunes : + 7,7 points de pourcentage, mais également chez les 50 ans et plus : + 4,7 points de pourcentage. Pour ce dernier groupe, nous constatons toutefois une baisse de la part de la fraction de travail de longue durée (-2,3 points de pourcentage), alors que nous observons une hausse pour les autres classes d'âge (annexe 2).

Pour tous les chômeurs, quelle que soit leur durée de chômage, la fraction de travail entre 2013 et 2016 a connu une évolution positive. Il en va de même pour la part de la fraction de travail de longue durée.

La durée de chômage est intrinsèquement liée à l'âge, et ces deux caractéristiques sont dès lors analysées conjointement ci-après.

fraction du travail		Age (années)									
		<20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60+
Durée (mois)	1	85%	79%	77%	71%	71%	71%	67%	67%	47%	19%
	2-3	79%	76%	71%	66%	65%	62%	60%	55%	42%	27%
	4-6	72%	71%	69%	64%	62%	58%	56%	52%	34%	19%
	7-11	62%	64%	61%	56%	55%	53%	49%	41%	28%	18%
	12-23	62%	60%	58%	54%	54%	50%	48%	39%	22%	13%
	24-59	54%	53%	50%	47%	44%	39%	32%	16%	8%	8%
	60-119	36%	38%	44%	42%	37%	31%	22%	10%	5%	5%
	120+				30%	37%	34%	23%	16%	7%	4%
longue durée fraction du travail / fraction du travail		Age (années)									
Durée (mois)	<20	60,3%	65,7%	66,4%	65,7%	66,3%	67,4%	69,4%	72,3%	72,7%	
	20-24	53,4%	56,0%	60,8%	59,5%	60,2%	63,3%	63,1%	65,6%	69,4%	73,3%
	4-6	48,2%	53,8%	55,8%	53,5%	56,6%	58,0%	55,9%	56,7%	57,6%	53,9%
	7-11	49,2%	50,1%	52,6%	53,9%	55,4%	53,9%	53,7%	51,3%	48,6%	
	12-23	45,6%	48,6%	49,2%	51,0%	50,9%	52,4%	52,0%	49,1%	54,0%	
	24-59	41,4%	44,6%	44,7%	46,2%	45,5%	46,6%	45,4%	45,1%	50,7%	
	60-119	28,0%	38,7%	35,3%	31,6%	33,5%	38,3%	40,8%	46,0%	52,0%	
	120+	37,9%	26,5%	27,7%	33,3%	35,4%	44,5%	53,4%			

Figure 4 : Fraction de travail (au-dessus) et part de la fraction de travail de longue durée par rapport à la fraction de travail totale (en dessous) par classe d'âge et par durée de chômage (2016)

Tant l'âge que la durée du chômage sont très négativement corrélés avec la fraction de travail (fig. 4). En 2016, la fraction de travail a ainsi baissé de 85 % pour les personnes de moins de 20 ans ayant seulement 1 mois de chômage à 4 % pour les 60 ans et plus qui sont déjà au chômage depuis plus de 10 ans.

En revanche, la part de la fraction de travail de longue durée augmente à mesure que l'âge augmente. Cela suggère un potentiel d'investissement plus durable des travailleurs expérimentés, plus âgés. Les personnes qui sont au chômage depuis longtemps sont principalement recrutées pour des courtes périodes.

3.5 Catégorie familiale

C'est chez les chefs de ménage que l'on constate la hausse la plus élevée de la fraction de travail entre 2013 et 2016 : + 4,4 points de pourcentage (annexe 2), ainsi que la plus petite augmentation de la part de la fraction de travail de longue durée : + 1,9 point de pourcentage (annexe 3).

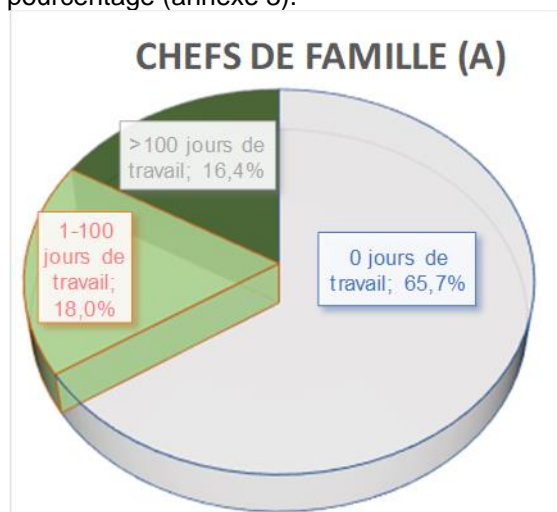


Figure 4 : Répartition des fractions de travail suivant la catégorie familiale (2016 ; pays).

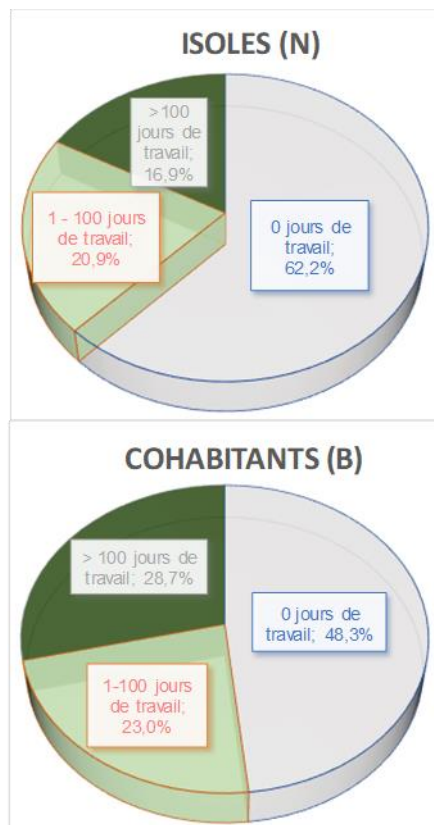


Figure 4 : Répartition des fractions de travail suivant la catégorie familiale (2016 ; pays).

Dans toutes les Régions et dans toutes les périodes considérées, les fractions de travail sont les plus élevées chez les cohabitants (catégorie B) et les plus faibles chez les chefs de ménage (catégorie A) (fig. 4). Il faut rappeler que plus de 40 % des chefs de ménage sont des familles monoparentales. Pour eux, ce qu'on appelle le piège à l'emploi est sans doute le plus important.

C'est uniquement pour les cohabitants que la part de la fraction de travail de longue durée est plus élevée que celle de la fraction de travail de courte durée.

3.6 Nationalité et niveau d'études

Entre 2013 et 2016, tant les fractions de travail des étrangers UE (+ 5,3 points de pourcentage) que celles des étrangers hors UE (+ 5,4 points de pourcentage) ont augmenté davantage que celles des Belges (+ 3 points de pourcentage) (annexe 2). En 2016, les fractions de travail des étrangers en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale ont même dépassé celles des Belges (fig. 5 au-dessus). En Région flamande, ce sont surtout les étrangers hors UE qui connaissent une fraction de travail plus élevée, alors qu'en Région de Bruxelles-Capitale, il s'agit surtout des étrangers UE. En Région wallonne, en 2016, les fractions de travail des étrangers sont moins élevées que celles des Belges.

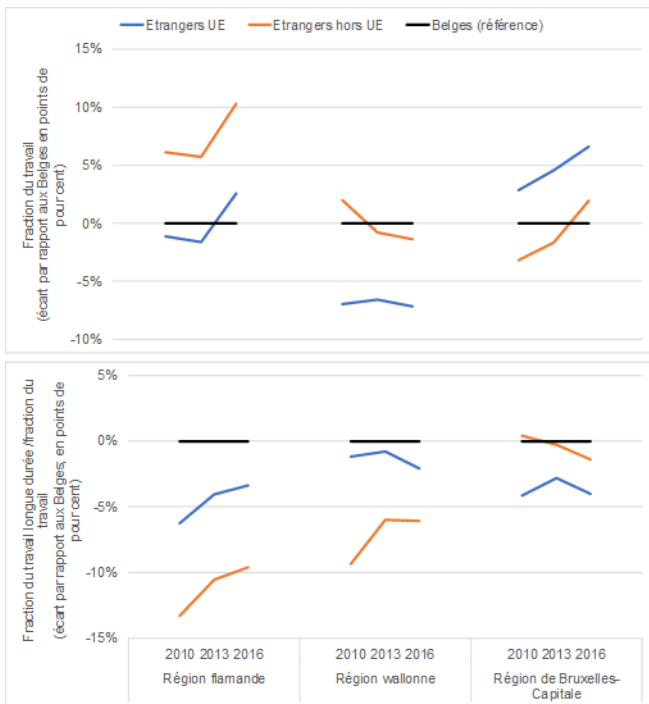


Figure 5 : Evolution de la différence entre les fractions de travail et la part de la fraction de travail de longue durée des étrangers par rapport à celles des Belges par Région.

Ces constatations doivent néanmoins être nuancées. En effet, il existe une nette différence entre les nationalités pour ce qui concerne le nombre de jours d'occupation. En Région flamande, la part de la fraction de travail de longue durée par rapport à la fraction de travail totale est de 9,6 à 13,3 points de pourcentage moins élevée pour les étrangers hors UE que pour les Belges (fig. 5, partie inférieure ; et annexe 3). En Région de Bruxelles-Capitale, ce sont principalement les étrangers UE qui connaissent une fraction de travail de longue durée relativement faible.

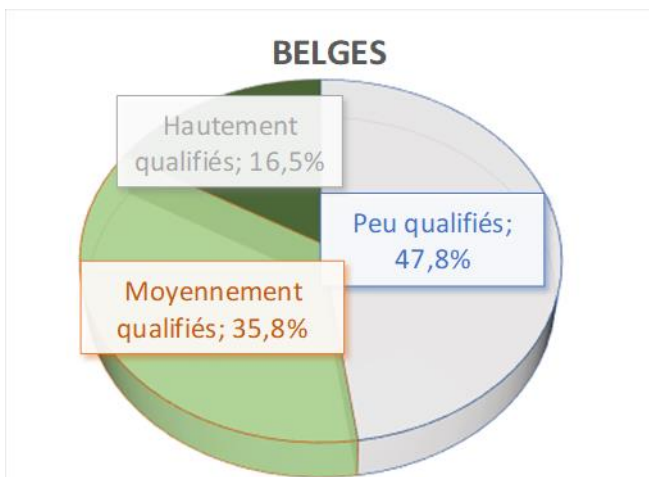
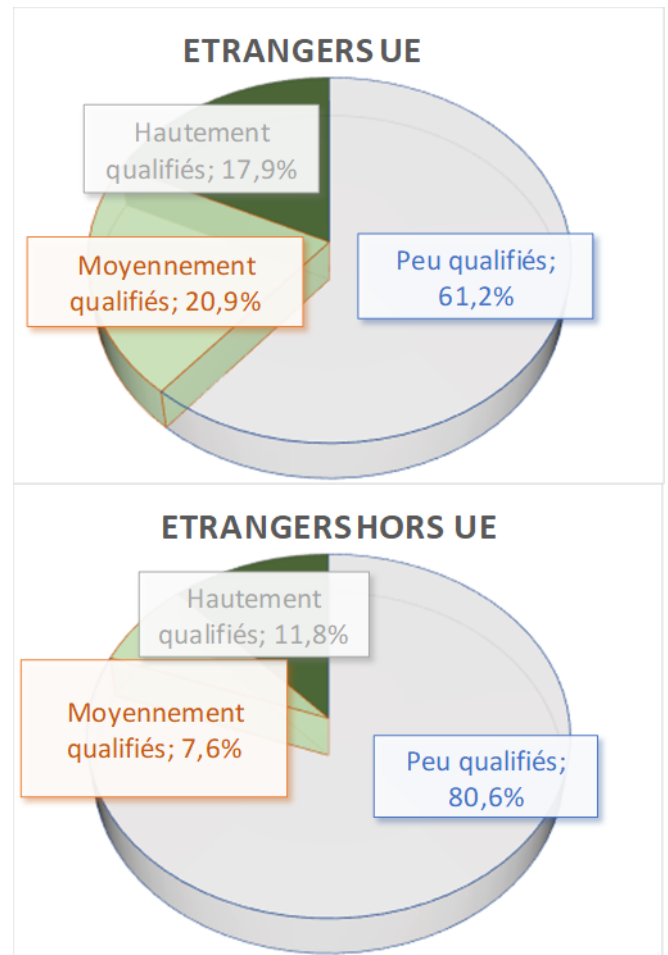


Figure 6 : Répartition des nationalités selon le niveau d'études (2016 ; Région flamande).



Par ailleurs, l'on note une nette différence entre les étrangers et les Belges concernant le niveau de qualification. En Région flamande, en décembre 2016, moins de la moitié des Belges au chômage et demandeurs d'emploi étaient peu qualifiés, alors que chez les étrangers UE, ils sont plus de 60 % et chez les étrangers hors UE, quatre chômeurs demandeurs d'emploi sur cinq sont peu qualifiés (fig. 6). Tant la fraction de travail de courte durée que celle de longue durée sont beaucoup plus faibles pour les peu qualifiés que pour les moyennement et hautement qualifiés (fig. 7).

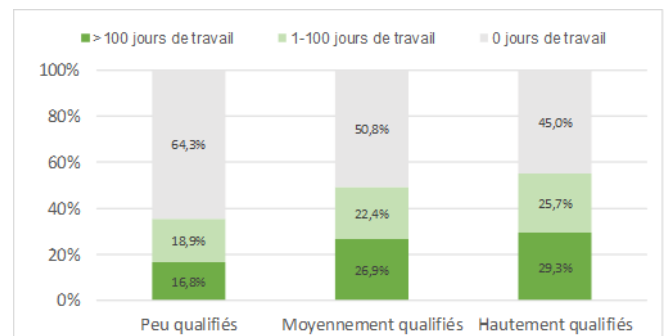


Figure 7 : Répartition selon la fraction de travail des différents niveaux d'études (décembre 2016 ; pays)

3.7 Incapacité de travail

Le degré d'incapacité de travail détermine dans une importante mesure la fraction de travail (fig. 8). Les fractions de travail de courte et de longue durée de personnes présentant un degré d'incapacité de travail de 33% ou plus sont quatre à cinq fois moins élevées que celles des autres personnes.

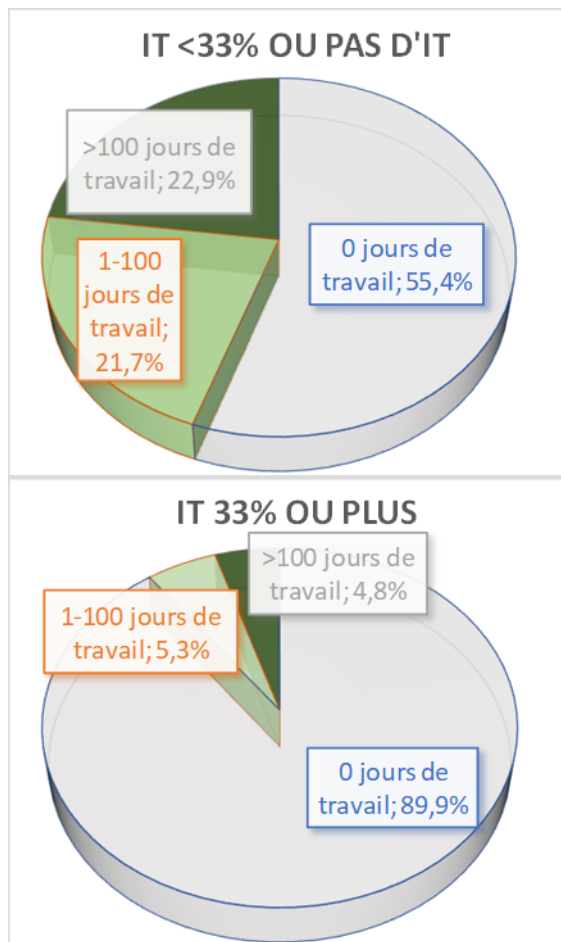


Figure 8 : Répartition des fractions de travail par degré d'incapacité de travail (IT ; 2016 ; pays).

4 Discussion

Ce spotlight illustre de manière quantitative les différences (et leur évolution) en matière de fractions de travail entre les Régions, les statuts, les sexes, les classes d'âge, les durées de chômage, les catégories familiales, les nationalités, les niveaux d'études et les degrés d'incapacité de travail.

Ces caractéristiques ne peuvent être considérées indépendamment les unes des autres. Ainsi, les fractions de travail moins élevées en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale peuvent en partie être expliquées en examinant la composition de la population de chômeurs. En effet, les populations de chômeurs dans ces deux Régions comprennent proportionnellement davantage de groupes avec des fractions de travail relativement faibles que la population de chômeurs en Flandre, à savoir des chefs de ménage, des isolés, des personnes peu qualifiées et des chômeurs de longue durée. Toutefois, la Région wallonne compte un nombre relativement plus

élevé de chômeurs après des études et de jeunes chômeurs, deux groupes présentant des fractions de travail relativement élevées. Il faut enfin rappeler que cette même région comporte également un nombre proportionnellement moins élevé d'emplois localisés sur son territoire.

Afin de distinguer des facteurs de causalité, il convient de sélectionner des sous-populations répliquées qui diffèrent uniquement en ce qui concerne la (les) caractéristique(s) considérée(s). Dans cette analyse, les facteurs analysés ne sont pas indépendants les uns des autres, et il est possible qu'ils soient seulement une conséquence d'un facteur causal sous-jacent (p. ex. les différences socio-économiques et culturelles).

Un effet d'interaction interpellant sur la fraction de travail est constaté entre nationalité et niveau d'études : Les fractions de travail des Belges augmentent fortement à mesure que le niveau de qualification augmente, alors que pour les étrangers, le niveau d'études n'a pas d'impact clair sur la fraction de travail. Cela peut résulter de plusieurs facteurs (combinés) : la division en trois niveaux d'études n'est pas assez précise, les études des étrangers ne sont pas valorisées de la même manière que celles des Belges sur le marché de l'emploi, le profil des étrangers au chômage diffère dans d'autres caractéristiques déterminantes (âge, catégorie familiale, etc.).

Ce spotlight se limite à trois « moments instantanés », à savoir décembre 2010, 2013 et 2016. Au sein de cette période restreinte, l'on constate malgré tout, entre 2013 et 2016, principalement en Région wallonne, une évolution tant vers des fractions de travail plus élevées que vers une part plus importante d'occupation davantage durable dans la fraction de travail totale. Ce n'est que pour les chômeurs après des prestations de travail à temps partiel volontaire et pour les chômeurs de 50 ans et plus que nous constatons une baisse de la part de la fraction de travail de longue durée au cours de cette période.

La division binaire de la fraction de travail entre une fraction de travail de longue et de courte durée vient nuancer les tendances observées. Nous constatons ainsi qu'un certain nombre de sous-populations connaissent certes une fraction de travail élevée, mais qu'il s'agit essentiellement de travail de (plus) courte durée (en l'espèce les chômeurs après des études et les étrangers). Cette observation plaide pour une évaluation globale de la politique de l'emploi et des groupes cibles, qui reprend également dans l'analyse des aspects définissant la qualité du travail (p.ex. le régime, la durée, la rémunération, la fonction, etc.).

5 Conclusion

Nous retenons les éléments suivants :

- Entre 2011, 2014 et 2017, la fraction de travail est passée de 40,3% à 39,7% et à 43,1%. Le taux de transition vers l'emploi a ainsi augmenté de 2,8 points de pourcentage, soit 7,1%, entre 2011 et 2017 et de 3,4 points de pourcentage, soit 8,6%, entre 2014 et 2017.
- La hausse concerne toutes les caractéristiques considérées (statut, sexe, catégorie...). Elle est plus marquée en Région wallonne (5,2 points de pourcentage ou 15%) et en particulier pour les jeunes (8,9 points de pourcentage ou 17,5%).
- La hausse plus élevée (8 points de pourcentage ou 18,1% entre 2013 et 2016) de la fraction de travail chez les chômeurs après des études laisse supposer que cette évolution ne résulte pas uniquement de la reprise économique et de ses effets sur le marché de l'emploi qui profitent davantage aux jeunes mais également des réformes du régime des allocations d'insertion.
- Les fractions de travail varient fortement selon la Région, le statut, l'âge, la catégorie familiale, le niveau d'études, la durée du chômage et l'incapacité de travail et, dans une mesure plus limitée, selon le sexe et la nationalité.
- Comparé à 2013, on note aussi pour toutes les catégorisations, une hausse de la part d'emploi plus durable en 2016 (de 48,2% à 51,3%), sauf pour les 50 ans et plus et les chômeurs après des prestations de travail à temps partiel volontaire.
- Certains chômeurs connaissent des fractions de travail plus élevées, comme les chômeurs après des études et les étrangers en Flandre et à Bruxelles, mais des durées de travail plus courtes.

Annexe 1 : Nombre de CCI-DE (personnes) en décembre 2010, 2013 et 2016, réparti selon la Région et par catégorisation

	Pays			Région flamande			Région wallonne			Région de Bruxelles-Capitale		
	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016
Total	442.559	456.161	371.513	162.628	174.147	151.822	201.042	201.504	156.644	78.889	80.510	63.047
Statut												
<i>Après un travail à temps plein</i>	315.725	333.793	299.740	130.231	140.699	127.798	128.544	132.987	118.453	56.950	60.107	53.489
<i>Après travail à temps partiel volontaire</i>	18.622	20.531	19.804	7.894	9.176	9.421	6.704	6.882	6.241	4.024	4.473	4.142
<i>Après études</i>	105.113	97.259	45.614	22.517	21.673	11.285	64.866	59.911	29.159	17.730	15.675	5.170
<i>RCC</i>	3.099	4.578	6.355	1.986	2.599	3.318	928	1.724	2.791	185	255	246
Sexe												
<i>Hommes</i>	230.567	246.675	205.440	85.720	95.712	84.062	102.390	106.797	86.045	42.457	44.166	35.333
<i>Femmes</i>	211.992	209.486	166.073	76.908	78.435	67.760	98.652	94.707	70.599	36.432	36.344	27.714
Classes d'âges												
<i><25 ans</i>	58.989	57.811	34.082	19.735	20.487	13.391	31.397	30.744	17.628	7.857	6.580	3.063
<i>25-49 ans</i>	266.892	272.100	212.466	93.124	100.845	83.332	119.291	116.195	88.232	54.477	55.060	40.902
<i>50 ans et plus</i>	116.678	126.250	124.965	49.769	52.815	55.099	50.354	54.565	50.784	16.555	18.870	19.082
Catégorie familiale												
<i>Chefs de famille (A)</i>	142.563	133.594	108.769	43.188	42.940	38.146	70.321	62.830	48.859	29.054	27.824	21.764
<i>Cohabitants (B)</i>	190.051	211.525	169.165	84.181	94.268	79.938	81.832	90.772	68.123	24.038	26.485	21.104
<i>Isolés (N)</i>	109.942	111.026	93.579	35.256	36.931	33.738	48.889	47.896	39.662	25.797	26.199	20.179
Nationalité												
<i>Belges</i>	384.186	390.487	312.391	146.333	152.518	129.856	177.789	178.340	137.426	60.064	59.629	45.109
<i>Etrangers UE</i>	35.941	39.099	34.800	7.953	10.853	11.639	18.462	17.640	13.913	9.526	10.606	9.248
<i>Etrangers hors UE</i>	22.432	26.575	24.322	8.342	10.776	10.327	4.791	5.524	5.305	9.299	10.275	8.690
Niveau d'études												
<i>Peu qualifiés</i>	244.560	238.101	188.749	83.885	85.299	73.131	114.096	106.996	79.629	46.579	45.806	35.989
<i>Moyennement qualifiés</i>	134.621	146.732	119.953	51.494	58.442	50.823	65.080	69.715	55.766	18.047	18.575	13.364
<i>Hautement qualifiés</i>	58.775	68.334	60.090	23.378	27.618	25.333	21.405	24.670	21.120	13.992	16.046	13.637
Durée du chômage												
<i>1 mois</i>	18.729	21.307	17.006	9.621	11.385	9.029	7.054	7.732	6.237	2.054	2.190	1.740
<i>2-11 mois</i>	131.538	147.198	110.887	56.665	67.527	51.328	55.758	59.989	45.065	19.115	19.682	14.494
<i>1-<2 ans</i>	81.583	83.684	65.746	30.591	32.476	27.894	36.105	36.821	27.533	14.887	14.387	10.319
<i>2 ans et plus</i>	210.709	203.972	177.874	65.751	62.759	63.571	102.125	96.962	77.809	42.833	44.251	36.494
Incapacité de travail												
<i><33% ou pas d'incapacité</i>	412.654	431.681	355.333	149.363	163.428	143.774	187.536	190.193	149.724	75.755	78.060	61.835
<i>33% d'incapacité ou plus</i>	29.905	24.480	16.180	13.265	10.719	8.048	13.506	11.311	6.920	3.134	2.450	1.212
Totaal	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Statut												
<i>Après un travail à temps plein</i>	71,3%	73,2%	80,7%	80,1%	80,8%	84,2%	63,9%	66,0%	75,6%	72,2%	74,7%	84,8%
<i>Après travail à temps partiel volontaire</i>	4,2%	4,5%	5,3%	4,9%	5,3%	6,2%	3,3%	3,4%	4,0%	5,1%	5,6%	6,6%
<i>Après études</i>	23,8%	21,3%	12,3%	13,8%	12,4%	7,4%	32,3%	29,7%	18,6%	22,5%	19,5%	8,2%
<i>RCC</i>	0,7%	1,0%	1,7%	1,2%	1,5%	2,2%	0,5%	0,9%	1,8%	0,2%	0,3%	0,4%
Sexe												
<i>Hommes</i>	52,1%	54,1%	55,3%	52,7%	55,0%	55,4%	50,9%	53,0%	54,9%	53,8%	54,9%	56,0%
<i>Femmes</i>	47,9%	45,9%	44,7%	47,3%	45,0%	44,6%	49,1%	47,0%	45,1%	46,2%	45,1%	44,0%
Classes d'âges												
<i><25 ans</i>	13,3%	12,7%	9,2%	12,1%	11,8%	8,8%	15,6%	15,3%	11,3%	10,0%	8,2%	4,9%
<i>25-49 ans</i>	60,3%	59,6%	57,2%	57,3%	57,9%	54,9%	59,3%	57,7%	56,3%	69,1%	68,4%	64,9%
<i>50 ans et plus</i>	26,4%	27,7%	33,6%	30,6%	30,3%	36,3%	25,0%	27,1%	32,4%	21,0%	23,4%	30,3%
Catégorie familiale												
<i>Chefs de famille (A)</i>	32,2%	29,3%	29,3%	26,6%	24,7%	25,1%	35,0%	31,2%	31,2%	36,8%	34,6%	34,5%
<i>Cohabitants (B)</i>	42,9%	46,4%	45,5%	51,8%	54,1%	52,7%	40,7%	45,0%	43,5%	30,5%	32,9%	33,5%
<i>Isolés (N)</i>	24,8%	24,3%	25,2%	21,7%	21,2%	22,2%	24,3%	23,8%	25,3%	32,7%	32,5%	32,0%
Nationalité												
<i>Belges</i>	86,8%	85,6%	84,1%	90,0%	87,6%	85,5%	88,4%	88,5%	87,7%	76,1%	74,1%	71,5%
<i>Etrangers UE</i>	8,1%	8,6%	9,4%	4,9%	6,2%	7,7%	9,2%	8,8%	8,9%	12,1%	13,2%	14,7%
<i>Etrangers hors UE</i>	5,1%	5,8%	6,5%	5,1%	6,2%	6,8%	2,4%	2,7%	3,4%	11,8%	12,8%	13,8%
Niveau d'études												
<i>Peu qualifiés</i>	55,3%	52,2%	50,8%	51,6%	49,0%	48,2%	56,8%	53,1%	50,8%	59,0%	56,9%	57,1%
<i>Moyennement qualifiés</i>	30,4%	32,2%	32,3%	31,7%	33,6%	33,5%	32,4%	34,6%	35,6%	22,9%	23,1%	21,2%
<i>Hautement qualifiés</i>	13,3%	15,0%	16,2%	14,4%	15,9%	16,7%	10,6%	12,2%	13,5%	17,7%	19,9%	21,6%
Durée du chômage												
<i>1 mois</i>	4,2%	4,7%	4,6%	5,9%	6,5%	5,9%	3,5%	3,8%	4,0%	2,6%	2,7%	2,8%
<i>2-11 mois</i>	29,7%	32,3%	29,8%	34,8%	38,8%	33,8%	27,7%	29,8%	28,8%	24,2%	24,4%	23,0%
<i>1-<2 ans</i>	18,4%	18,3%	17,7%	18,8%	18,6%	18,4%	18,0%	18,3%	17,6%	18,9%	17,9%	16,4%
<i>2 ans et plus</i>	47,6%	44,7%	47,9%	40,4%	36,0%	41,9%	50,8%	48,1%	49,7%	54,3%	55,0%	57,9%
Incapacité de travail												
<i><33% ou pas d'incapacité</i>	93,2%	94,6%	95,6%	91,8%	93,8%	94,7%	93,3%	94,4%	95,6%	96,0%	97,0%	98,1%
<i>33% d'incapacité ou plus</i>	6,8%	5,4%	4,4%	8,2%	6,2%	5,3%	6,7%	5,6%	4,4%	4,0%	3,0%	1,9%

Annexe 2 : Fractions de travail pour les chômeurs en décembre 2010, 2013 et 2016, réparties selon la Région et par catégorisation

Pour chaque catégorisation, la ligne supérieure est le point de référence (indiquée par « réf. »). Les lignes suivantes mentionnent la différence par rapport à ce point de référence.

Exemple :

Pour les hommes, en décembre 2016, la fraction de travail s'élevait à 45,7 % pour le pays. Chez les femmes, l'on observe pour cette période et pour le pays une différence de - 5,9 % par rapport à ce point de référence. Cela signifie que la fraction de travail pour les femmes en décembre 2016 s'élève à 45,7 % - 5,9 % = 39,8 %.

	Pays			Région flamande			Région wallonne			Région de Bruxelles-Capitale		
	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016
Total	40,3%	39,7%	43,1%	48,9%	48,5%	49,6%	35,6%	34,9%	40,1%	34,5%	32,8%	35,1%
Statut												
Après un travail à temps plein (ref)	39,2%	39,1%	42,9%	47,5%	47,9%	49,9%	33,4%	33,1%	39,0%	33,5%	31,9%	34,5%
Travail à temps partiel volontaire	-5,1%	-3,6%	-4,2%	-6,9%	-5,9%	-6,7%	-4,8%	-4,0%	-4,4%	-2,5%	0,1%	-0,2%
Après études	6,4%	5,2%	9,5%	16,7%	12,7%	15,0%	7,7%	7,1%	10,0%	5,3%	5,3%	8,7%
RCC	-35,4%	-35,9%	-39,5%	-42,8%	-43,3%	-46,1%	-31,1%	-31,6%	-36,1%	-30,8%	-30,7%	-32,5%
Sexe												
Hommes (ref)	43,9%	42,0%	45,7%	53,2%	51,1%	52,9%	38,6%	36,7%	42,0%	37,6%	35,1%	38,0%
Femmes	-7,5%	-5,0%	-5,9%	-9,1%	-5,7%	-7,4%	-6,2%	-3,8%	-4,2%	-6,8%	-5,1%	-6,6%
Classes d'âges												
<25 ans (ref)	61,3%	58,3%	66,0%	77,5%	73,9%	77,4%	54,4%	50,8%	59,7%	48,3%	44,6%	52,4%
25-49 ans	-14,4%	-11,4%	-13,1%	-19,0%	-16,5%	-15,9%	-13,0%	-9,1%	-10,2%	-8,9%	-6,2%	-9,9%
50 ans et plus	-47,0%	-42,7%	-45,7%	-58,0%	-52,5%	-52,7%	-44,3%	-39,7%	-42,9%	-36,6%	-32,3%	-35,8%
Catégorie familiale												
Chefs de famille (A) (ref)	31,1%	29,9%	34,3%	41,7%	40,0%	42,3%	27,2%	25,7%	31,7%	25,0%	23,9%	26,2%
Cohabitants (B)	17,5%	18,4%	17,4%	12,3%	14,4%	13,0%	17,7%	18,5%	18,3%	17,4%	16,5%	17,6%
Isolés (N)	6,6%	5,1%	3,5%	4,0%	3,2%	2,3%	4,8%	3,4%	1,5%	12,9%	10,6%	9,4%
Nationalité												
Belges (ref)	40,7%	40,0%	43,1%	48,7%	48,2%	48,7%	36,1%	35,4%	40,8%	34,5%	32,4%	33,9%
Etrangers UE	-5,2%	-4,0%	-1,7%	-1,1%	-1,6%	2,6%	-7,0%	-6,6%	-7,2%	2,8%	4,6%	6,6%
Etrangers hors UE	0,9%	1,0%	3,4%	6,1%	5,8%	10,3%	2,0%	-0,8%	-1,4%	-3,2%	-1,7%	1,9%
Niveau d'études												
Peu qualifiés (ref)	32,8%	32,0%	35,7%	42,9%	42,6%	44,5%	27,9%	26,3%	31,3%	27,0%	25,5%	27,5%
Moyennement qualifiés	14,0%	13,7%	13,6%	11,0%	10,6%	9,7%	15,4%	15,6%	15,9%	12,4%	10,9%	11,6%
Haute ment qualifiés	23,3%	21,9%	19,3%	17,8%	15,6%	12,9%	25,3%	25,6%	23,2%	26,1%	24,0%	23,9%
Durée du chômage												
1 mois (ref)	67,4%	64,3%	71,1%	76,0%	72,3%	77,4%	60,0%	57,3%	66,6%	52,9%	47,2%	54,6%
2-11 mois	-11,3%	-10,3%	-11,9%	-11,4%	-10,3%	-11,7%	-8,8%	-8,8%	-10,8%	-7,4%	-4,3%	-7,4%
1-2 ans	-20,2%	-19,1%	-22,6%	-21,8%	-20,2%	-23,7%	-16,0%	-15,5%	-20,3%	-12,0%	-8,9%	-14,3%
2 ans et plus	-42,2%	-39,7%	-42,8%	-47,1%	-44,5%	-46,6%	-37,6%	-35,4%	-40,0%	-26,4%	-21,4%	-26,7%
Incapacité de travail												
<33% ou pas d'incapacité (ref)	42,6%	41,5%	44,6%	52,3%	51,0%	51,8%	37,6%	36,5%	41,4%	35,7%	33,7%	35,7%
33% d'incapacité ou plus	-34,5%	-33,7%	-34,5%	-42,0%	-41,7%	-41,2%	-31,2%	-29,5%	-31,1%	-29,8%	-28,2%	-29,7%
Total	40,3%	39,7%	43,1%	48,9%	48,5%	49,6%	35,6%	34,9%	40,1%	34,5%	32,8%	35,1%
Statut												
Après un travail à temps plein	39,2%	39,1%	42,9%	47,5%	47,9%	49,9%	33,4%	33,1%	39,0%	33,5%	31,9%	34,5%
Travail à temps partiel volontaire	34,1%	35,5%	38,6%	40,5%	41,9%	43,1%	28,5%	29,2%	34,6%	31,0%	32,0%	34,3%
Après études	45,6%	44,3%	52,3%	64,2%	60,6%	64,9%	41,1%	40,3%	49,1%	38,8%	37,2%	43,2%
RCC	3,8%	3,2%	3,3%	4,7%	4,6%	3,8%	2,3%	1,5%	2,9%	2,7%	1,2%	2,0%
Sexe												
Hommes	43,9%	42,0%	45,7%	53,2%	51,1%	52,9%	38,6%	36,7%	42,0%	37,6%	35,1%	38,0%
Femmes	36,4%	37,0%	39,9%	44,1%	45,3%	45,5%	32,4%	32,8%	37,8%	30,8%	30,0%	31,4%
Classes d'âges												
<25 ans	61,3%	58,3%	66,0%	77,5%	73,9%	77,4%	54,4%	50,8%	59,7%	48,3%	44,6%	52,4%
25-49 ans	47,0%	46,9%	52,9%	58,5%	57,5%	61,6%	41,4%	41,8%	49,5%	39,4%	38,4%	42,4%
50 ans et plus	14,3%	15,6%	20,3%	19,5%	21,4%	24,7%	10,1%	11,1%	16,9%	11,7%	12,3%	16,6%
Catégorie familiale												
Chefs de famille (A)	31,1%	29,9%	34,3%	41,7%	40,0%	42,3%	27,2%	25,7%	31,7%	25,0%	23,9%	26,2%
Cohabitants (B)	48,6%	48,3%	51,7%	54,0%	54,4%	55,2%	44,9%	44,2%	50,0%	42,4%	40,4%	43,8%
Isolés (N)	37,7%	35,1%	37,8%	45,7%	43,2%	44,5%	32,0%	29,1%	33,2%	37,8%	34,6%	35,6%
Nationalité												
Belges	40,7%	40,0%	43,1%	48,7%	48,2%	48,7%	36,1%	35,4%	40,8%	34,5%	32,4%	33,9%
Etrangers UE	35,4%	36,0%	41,3%	47,5%	46,6%	51,3%	29,2%	28,9%	33,6%	37,4%	37,0%	40,4%
Etrangers hors UE	41,5%	41,0%	46,4%	54,8%	54,0%	59,0%	38,2%	34,7%	39,4%	31,4%	30,8%	35,8%
Niveau d'études												
Peu qualifiés	32,8%	32,0%	35,7%	42,9%	42,6%	44,5%	27,9%	26,3%	31,3%	27,0%	25,5%	27,5%
Moyennement qualifiés	46,8%	45,7%	49,2%	53,8%	53,1%	54,2%	43,3%	42,0%	47,2%	39,4%	36,4%	39,0%
Haute ment qualifiés	56,1%	53,9%	55,0%	60,7%	58,2%	57,4%	53,1%	51,9%	54,5%	53,0%	49,5%	51,4%
Durée du chômage												
1 mois	67,4%	64,3%	71,1%	76,0%	72,3%	77,4%	60,0%	57,3%	66,6%	52,9%	47,2%	54,6%
2-11 mois	56,2%	54,0%	59,3%	64,6%	62,0%	65,7%	51,2%	48,6%	55,8%	45,5%	42,9%	47,2%
1-2 ans	47,2%	45,2%	48,5%	54,2%	52,0%	53,7%	44,0%	41,8%	46,4%	40,9%	38,3%	40,3%
2 ans et plus	25,2%	24,6%	28,4%	28,9%	27,8%	30,8%	22,4%	21,9%	26,6%	26,5%	25,8%	27,9%
Incapacité de travail												
<33% ou pas d'incapacité	42,6%	41,5%	44,6%	52,3%	51,0%	51,8%	37,6%	36,5%	41,4%	35,7%	33,7%	35,7%
33% d'incapacité ou plus	8,1%	7,8%	10,1%	10,4%	9,3%	10,6%	6,5%	7,0%	10,3%	5,9%	5,4%	5,9%

Annexe 3 : Part de la fraction de travail de longue durée au sein de la fraction de travail totale pour les chômeurs en décembre 2010, 2013 et 2016, répartie selon la Région et par catégorisation.

Pour chaque catégorisation, la ligne supérieure est le point de référence (indiquée par « réf. »). Les lignes suivantes mentionnent la différence par rapport à ce point de référence.

Exemple :

Pour les hommes, en décembre 2016, la part de la fraction de travail de longue durée dans la fraction de travail totale s'élevait à 51,6 % pour le pays. Chez les femmes, l'on observe pour cette période et pour le pays une différence de - 0,8 % par rapport à ce point de référence. Cela signifie que, en décembre 2016, la part de la fraction de travail de longue durée dans la fraction de travail totale s'élève à 51,6 % - 0,8 % = 50,8 %.

	Pays			Région flamande			Région wallonne			Région de Bruxelles-Capitale		
	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016
Total	51,2%	48,2%	51,3%	57,0%	52,5%	55,1%	48,7%	46,4%	50,3%	40,6%	39,4%	41,2%
Statut												
un travail à temps plein (ref)	53,2%	50,3%	52,4%	58,5%	54,1%	56,3%	50,9%	49,0%	51,6%	41,3%	39,7%	40,9%
vaiil à temps partiel volontaire	1,3%	0,8%	-2,0%	-0,7%	-0,1%	-5,0%	3,7%	1,8%	0,0%	5,0%	3,9%	5,4%
Après études	-7,9%	-8,7%	-6,8%	-8,4%	-10,0%	-9,3%	-6,0%	-7,8%	-5,9%	-4,0%	-2,5%	-1,2%
RCC	13,2%	3,8%	8,3%	6,0%	-2,0%	2,9%	20,6%	12,5%	11,3%	38,7%	27,0%	19,1%
Sexe												
Hommes (ref)	51,1%	47,7%	51,6%	57,1%	52,2%	56,0%	48,4%	45,2%	50,0%	40,8%	40,0%	41,5%
Femmes	0,1%	1,2%	-0,8%	-0,4%	0,8%	-2,1%	0,7%	2,7%	0,7%	-0,6%	-1,4%	-0,9%
Classes d'âges												
<25 ans (ref)	49,9%	45,6%	51,2%	54,4%	48,7%	53,8%	47,6%	43,7%	49,7%	41,8%	39,4%	44,1%
25-49 ans	0,7%	2,5%	0,1%	2,3%	3,8%	1,7%	0,8%	3,0%	0,9%	-2,0%	-0,3%	-3,2%
50 ans et plus	8,8%	7,9%	0,0%	8,4%	8,5%	0,8%	8,0%	7,2%	-0,4%	4,7%	2,8%	-2,8%
Catégorie familiale												
Chefs de famille (A) (ref)	47,8%	45,7%	47,7%	54,5%	51,2%	52,6%	44,1%	42,3%	44,4%	41,0%	40,0%	42,6%
Cohabitants (B)	7,9%	5,9%	7,9%	5,9%	3,8%	5,7%	9,1%	7,4%	10,8%	3,1%	2,6%	1,4%
Isolés (N)	-3,4%	-3,9%	-3,0%	-4,6%	-5,2%	-4,0%	-0,4%	-0,6%	0,2%	-4,5%	-4,9%	-6,2%
Nationalité												
Belges (ref)	52,1%	49,0%	52,3%	58,1%	53,5%	56,1%	49,1%	46,6%	50,7%	41,0%	39,8%	42,0%
Etrangers UE	-6,1%	-4,3%	-4,7%	-6,3%	-4,1%	-3,4%	-1,2%	-0,8%	-2,1%	-4,1%	-2,8%	-4,0%
Etrangers hors UE	-9,4%	-7,5%	-7,7%	-13,3%	-10,5%	-9,6%	-9,3%	-6,0%	-6,1%	0,4%	-0,3%	-1,4%
Niveau d'études												
Peu qualifiés (ref)	46,9%	43,9%	47,1%	50,9%	46,8%	50,0%	44,6%	42,1%	45,7%	41,1%	39,7%	41,3%
Moyennement qualifiés	7,0%	6,7%	7,4%	9,0%	9,0%	8,7%	6,2%	5,4%	6,4%	0,9%	1,5%	4,0%
Hautement qualifiés	7,9%	7,5%	6,2%	12,4%	10,0%	8,5%	10,5%	11,3%	10,5%	-3,1%	-2,4%	-3,5%
Durée du chômage												
1 mois (ref)	66,4%	61,9%	67,2%	69,7%	64,4%	69,8%	63,6%	59,5%	65,6%	55,1%	53,0%	55,1%
2-11 mois	-11,7%	-10,4%	-11,3%	-10,5%	-10,7%	-11,6%	-11,9%	-9,4%	-10,8%	-9,5%	-7,1%	-6,2%
1 <-2 ans	-16,8%	-15,1%	-17,6%	-16,8%	-14,8%	-17,7%	-15,1%	-14,2%	-17,0%	-11,6%	-9,9%	-11,5%
2 ans et plus	-22,6%	-21,7%	-24,7%	-18,2%	-17,3%	-23,1%	-21,4%	-20,1%	-22,8%	-21,3%	-21,5%	-21,4%
Incapacité de travail												
<33% ou pas d'incapacité (ref)	51,2%	48,2%	51,3%	57,1%	52,5%	55,2%	48,7%	46,4%	50,3%	40,6%	39,4%	41,1%
33% d'incapacité ou plus	-3,0%	-0,7%	-3,5%	-7,6%	-1,8%	-6,6%	0,2%	-1,2%	-2,9%	-5,5%	-1,0%	1,9%
Total	51,2%	48,2%	51,3%	57,0%	52,5%	55,1%	48,7%	46,4%	50,3%	40,6%	39,4%	41,2%
Statut												
Après un travail à temps plein	53,2%	50,3%	52,4%	58,5%	54,1%	56,3%	50,9%	49,0%	51,6%	41,3%	39,7%	40,9%
vaiil à temps partiel volontaire	54,6%	51,1%	50,4%	57,8%	54,0%	51,3%	54,5%	50,8%	51,6%	46,3%	43,6%	46,3%
Après études	45,4%	41,6%	45,6%	50,2%	44,1%	47,0%	44,8%	41,2%	45,8%	37,3%	37,2%	39,8%
RCC	66,4%	54,1%	60,7%	64,5%	52,1%	59,2%	71,4%	61,5%	63,0%	80,0%	66,7%	60,0%
Sexe												
Hommes	51,1%	47,7%	51,6%	57,1%	52,2%	56,0%	48,4%	45,2%	50,0%	40,8%	40,0%	41,5%
Femmes	51,2%	48,9%	50,8%	56,8%	53,0%	53,8%	49,1%	47,9%	50,7%	40,2%	38,5%	40,6%
Classes d'âges												
<25 ans	49,9%	45,6%	51,2%	54,4%	48,7%	53,8%	47,6%	43,7%	49,7%	41,8%	39,4%	44,1%
25-49 ans	50,5%	48,1%	51,3%	56,7%	52,6%	55,5%	48,4%	46,7%	50,6%	39,8%	39,1%	40,9%
50 ans et plus	58,7%	53,5%	51,2%	62,8%	57,3%	54,6%	55,6%	50,9%	49,4%	46,4%	42,2%	41,3%
Catégorie familiale												
Chefs de famille (A)	47,8%	45,7%	47,7%	54,5%	51,2%	52,6%	44,1%	42,3%	44,4%	41,0%	40,0%	42,6%
Cohabitants (B)	55,8%	51,6%	55,6%	60,5%	55,0%	58,3%	53,2%	49,7%	55,2%	44,1%	42,6%	44,0%
Isolés (N)	44,4%	41,9%	44,6%	49,9%	45,9%	48,5%	43,7%	41,6%	44,6%	36,5%	35,1%	36,3%
Nationalité												
Belges	52,1%	49,0%	52,3%	58,1%	53,5%	56,1%	49,1%	46,6%	50,7%	41,0%	39,8%	42,0%
Etrangers UE	46,0%	44,7%	47,6%	51,8%	49,4%	52,8%	47,9%	45,8%	48,6%	36,9%	37,0%	38,0%
Etrangers hors UE	42,7%	41,6%	44,5%	44,8%	43,0%	46,5%	39,7%	40,6%	44,6%	41,5%	39,5%	40,6%
Niveau d'études												
Peu qualifiés	46,9%	43,9%	47,1%	50,9%	46,8%	50,0%	44,6%	42,1%	45,7%	41,1%	39,7%	41,3%
Moyennement qualifiés	53,8%	50,7%	54,5%	59,9%	55,8%	58,6%	50,8%	47,5%	52,1%	42,0%	41,2%	45,3%
Hautement qualifiés	54,8%	51,4%	53,3%	63,3%	56,8%	58,4%	55,1%	53,4%	56,2%	38,0%	37,3%	37,8%
Durée du chômage												
1 mois	66,4%	61,9%	67,2%	69,7%	64,4%	69,8%	63,6%	59,5%	65,6%	55,1%	53,0%	55,1%
2-11 mois	54,7%	51,5%	56,0%	59,2%	53,6%	58,3%	51,8%	50,1%	54,8%	45,5%	45,9%	48,9%
1 <-2 ans	49,6%	46,9%	49,6%	52,9%	49,6%	52,1%	48,6%	45,3%	48,6%	43,4%	43,1%	43,5%
2 ans et plus	43,8%	40,3%	42,5%	51,5%	47,1%	46,7%	42,3%	39,4%	42,8%	33,8%	31,5%	33,7%
Incapacité de travail												
<33% ou pas d'incapacité	51,2%	48,2%	51,3%	57,1%	52,5%	55,2%	48,7%	46,4%	50,3%	40,6%	39,4%	41,1%
33% d'incapacité ou plus	48,2%	47,6%	47,8%	49,5%	50,7%	48,5%	48,9%	45,2%	47,4%	35,1%	38,3%	43,1%